

Annexe 3 – Informations spécifiques aux candidats enseignants du 2^d degré vers le 1^{er} degré

Je suis enseignant du 2nd degré et je souhaite être détaché dans le corps des professeurs des écoles :

1. j'ai bien pris note des conditions de qualification en natation et en secourisme pour pouvoir être détaché dans le corps des professeurs des écoles (conditions fixées dans le tableau de la présente note en page 3) ;
2. je saisis ma demande de détachement dans l'application Pégase entre le 13 janvier et le 7 février 2025 à l'adresse suivante : <https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>
3. je formule mes vœux (deux départements maximum) ;
4. je joins impérativement une lettre de motivation à ma demande ;
5. je recueille uniquement l'avis de mon recteur ;
6. mon recteur instruit mon dossier entre le 12 février et le 4 avril 2025 ;
7. mon dossier, s'il est retenu, est transmis à la DGRH par mon service de gestion départemental au plus tard le 4 avril 2025 ;
8. la DGRH instruit mon dossier du mois d'avril au mois de mai 2025 ;
9. mon service de gestion académique m'informe de la décision ministérielle ;
10. si la décision est favorable, la DGRH prend l'arrêté de détachement qui me sera notifié par mon service de gestion académique. La DPE départementale procède à mon affectation ;
11. je prends note que suite à la décision favorable, mon détachement prendra effet au 1^{er} septembre 2025, pour une durée de deux ans.

Pour tous renseignements complémentaires, je peux contacter mon service de gestion au sein de mon académie d'exercice.